

BAROMÈTRE DE LA **PRÉCARITÉ** **ÉTUDIANTE**



DOSSIER DE PRESSE



79 rue Perier - 92120
Montrouge



06 75 33 79 30
presse@fage.org



www.fage.org

SOMMAIRE

I. Avant-propos	3
II. Présentation du baromètre	4
III. Profil des répondantEs	5
IV. Des habitudes marquées par l'inflation	8
V. L'alimentation, une variable d'ajustement budgétaire	9
VI. Un faible accès au logement à tarification sociale	12
VII. Un salariat fortement subit	13
VIII. Un accès aux soins détérioré	14
IX. Des étudiantEs abandonnéEs des aides sociales	16
Contacts presse	17



BAROMÈTRE DE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

AVANT-PROPOS

Pour la première fois, la **Fédération des Associations Générales Étudiantes** (FAGE) dévoile son **Baromètre de la précarité étudiante**. Une enquête réalisée auprès des bénéficiaires des AGORAé, épiceries sociales et solidaires étudiantes de la FAGE, mettant en lumière la situation critique de cette population, touchée de plein fouet par une précarité grandissante.

En 2023, l'indicateur du coût de la rentrée de la FAGE dépasse le **montant alarmant des 3000€**, poussée par une hausse de près de **9%** des frais de vie courante. **Pour la majorité des étudiantEs, étudier dans des conditions de vie dignes devient un luxe.**

Première organisation représentative étudiante, la FAGE agit chaque jour face à cette urgence pour les étudiantEs, mêlant représentation et défense des droits, mais surtout en développant des dispositifs d'innovation sociale répondants à leurs besoins. Dès 2011, c'est au travers du projet AGORAé que les associations étudiantes ont choisi de se mobiliser afin de lutter contre la précarité multifactorielle subie par le public étudiantin. Ce projet est l'expression d'un objectif, celui de contribuer à l'**égalité des chances** et de lutter pour la réussite académique des jeunes. Grâce à une forte implication de la FAGE, de ses fédérations et de ses partenaires, le réseau des AGORAé s'est développé en accompagnant quotidiennement des milliers d'étudiantEs sur les territoires. Cependant, **10 ans plus tard, les AGORAé subsistent faute de mieux, faute de politiques publiques.**

Face à l'inflation, c'est près de **79% des bénéficiaires qui ont été contraintEs de réduire leurs achats alimentaires** et de première nécessité. Pour plus de **62%** d'entre elles et eux, sauter **1 ou plusieurs repas par semaine est une habitude**. Ces restrictions dans tous les domaines ont des conséquences désastreuses sur la santé, pourtant plus de **45% des bénéficiaires finissent par renoncer aux soins.**

Aujourd'hui, nous tirons la sonnette d'alarme face à l'augmentation massive des bénéficiaires de l'aide alimentaire, et à un système d'aides sociales qui abandonnent les jeunes et faillit à sa mission : assurer un filet de sécurité permettant à toutes et tous de vivre et de s'émanciper.

Alors que plus de **74% des bénéficiaires des AGORAé ne sont pas bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux**, il est urgent que le gouvernement agisse pour transformer structurellement notre système d'aides, afin qu'il soit réellement un rempart face aux vulnérabilités sociales qui accablent aujourd'hui les jeunes.

II. Présentation du baromètre



Echantillon : enquête réalisée auprès de 440 étudiantEs bénéficiaires des AGORAé dans 25 villes de France métropolitaine.



Méthode : enquête diffusée aux bénéficiaires entre mai et juillet 2023, portant sur leur situation sur l'année 2022-2023.



Les AGORAé, une réponse plurielle à la précarité étudiante

Les AGORAé sont des espaces d'échanges et de solidarité qui se composent d'un lieu de vie ouvert à toutes et tous, et d'une épicerie solidaire accessible sur critères sociaux. Portées et gérées par des jeunes pour des jeunes, les AGORAé sont des lieux non-stigmatisants œuvrant pour l'égalité des chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Créées par la FAGE en 2011, **39 AGORAé** sont aujourd'hui réparties sur l'ensemble du territoire afin d'offrir une réponse à la précarité croissante des jeunes. Elles proposent des produits alimentaires, d'hygiène, de première nécessité, entre **10% à 20%** des prix du marché, et favorisent l'accès à une alimentation complète et équilibrée.

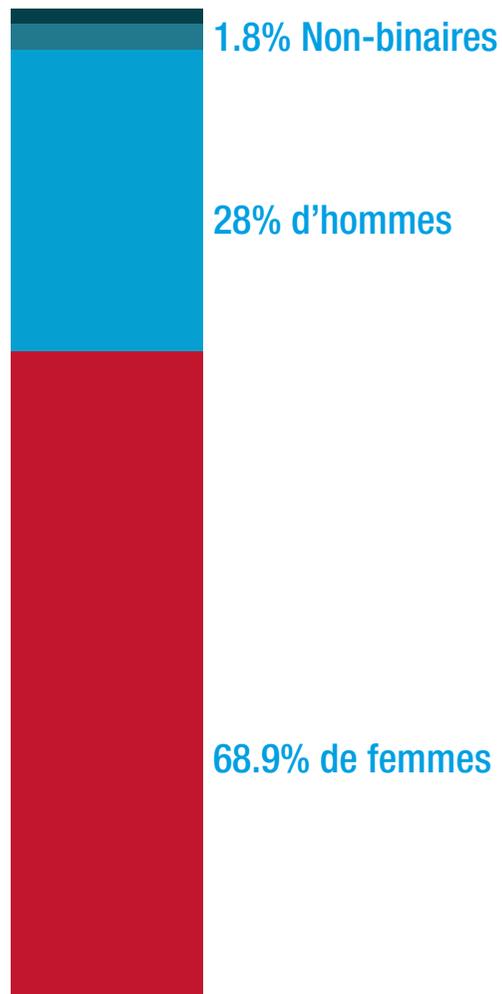
Bien plus que de simples épiceries, les AGORAé se définissent par leur lieu de vie, véritable espace d'échanges, d'information, de convivialité et de mixité sociale. Elles entendent ainsi renforcer la création de lien social en proposant des services, ateliers et animations sur des thématiques variées telles que la cuisine, la promotion de la santé, la citoyenneté, etc. Elles favorisent l'accès aux droits et permettent aux étudiantEs d'être mieux informés, orientés et accompagnés, qu'il s'agisse d'accès aux aides sociales, aux soins, au logement, ou encore d'aide administrative. Les temps de rupture avec un quotidien parfois difficile étant indispensables, les AGORAé favorisent aussi l'accès à la culture, au sport, ou encore au départ en vacances.

Finalement, les AGORAé sont vectrices d'engagement sous toutes ses formes, et placent les jeunes au cœur du projet : lieu d'expression pour les bénéficiaires, de valorisation des bénévoles, d'accueil des volontaires en service civique.

III. Le profil des répondantEs

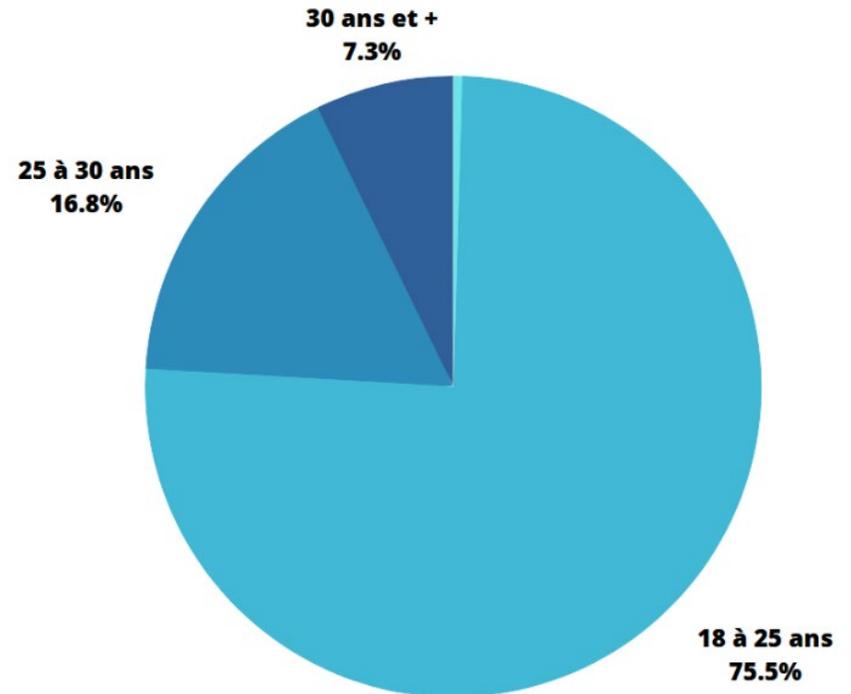
Répartition par genre des répondantEs :

Les femmes sont davantage bénéficiaires des épiceries sociales et solidaires.

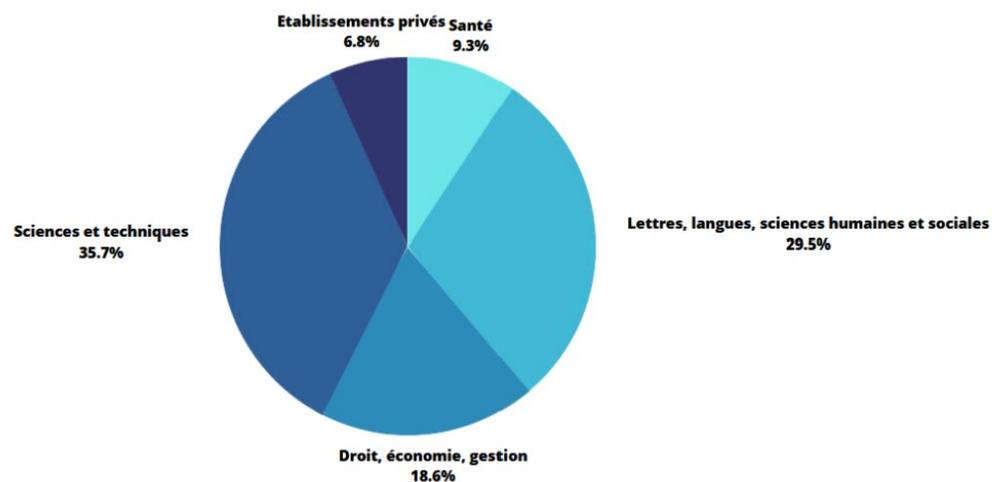


Répartition par tranches d'âges des répondantEs :

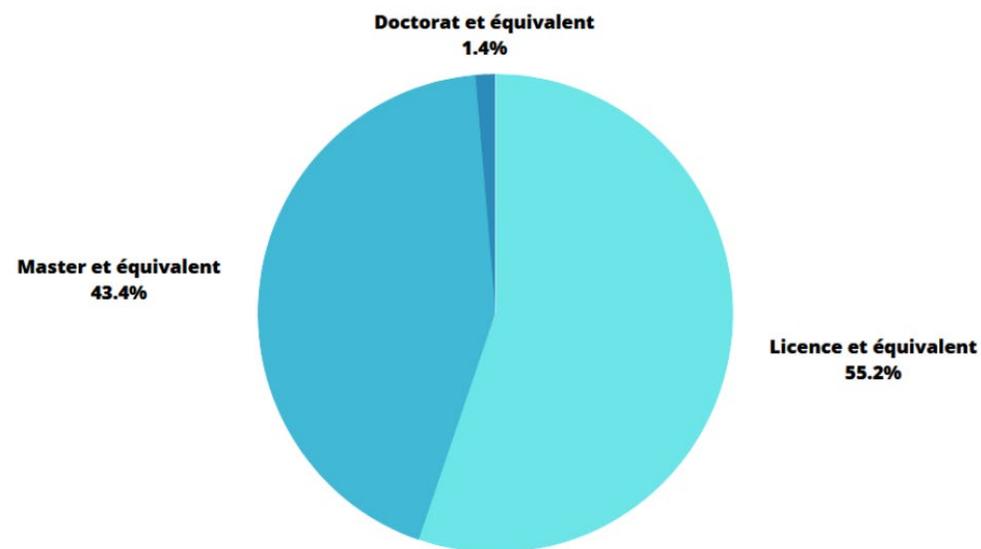
La majorité des bénéficiaires ont entre 18 et 25 ans (75,5%).



Parcours académique des répondantEs :



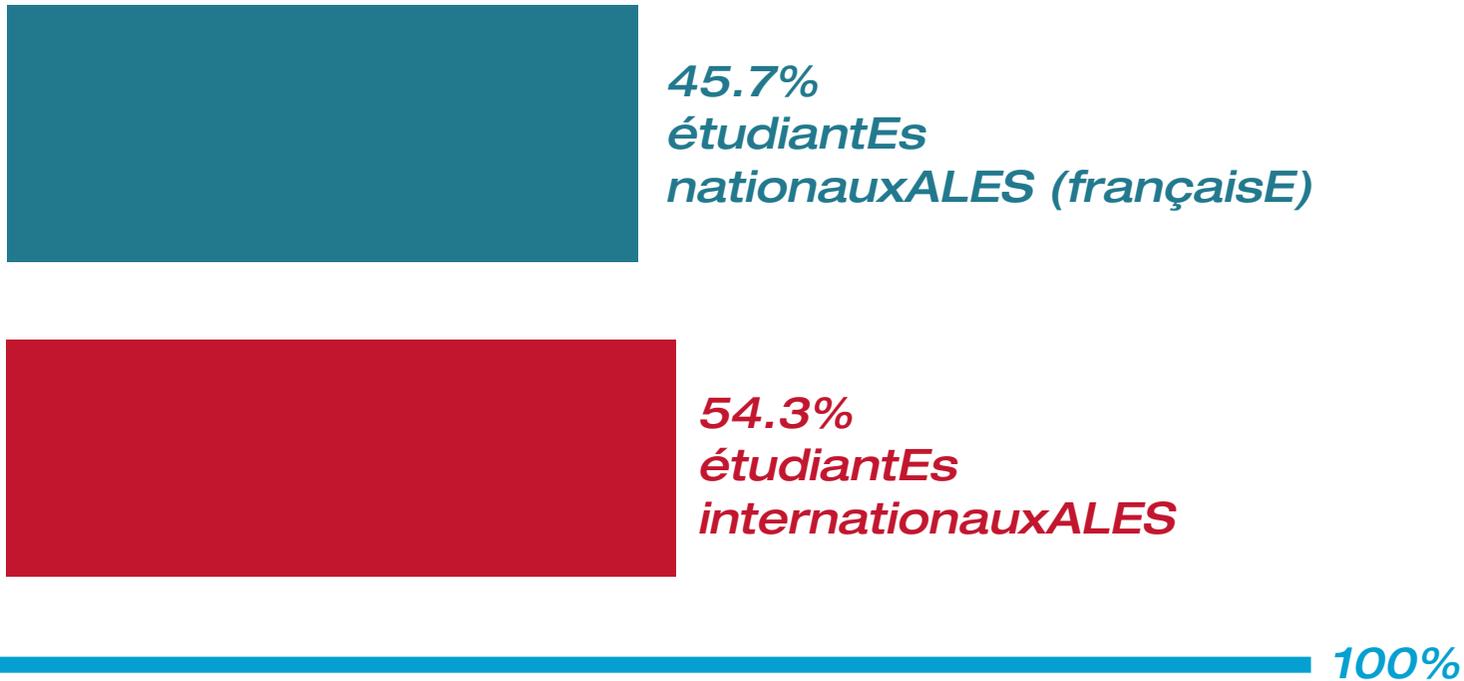
Cycle d'étude des répondantEs :



La majorité des bénéficiaires des AGORAé sont étudiantEs en cycle licence (55,2%), puis master (43,4%). La sous-représentation des doctorantEs s'explique notamment par des conditions moins propices au recours aux AGORAé, et non par une précarité amoindrie.

Part d'étudiantEs internationauxALES

Plus de la moitié des étudiantEs bénéficiaires sont internationauxALES. Parmi elles et eux, nous retrouvons une population d'autant plus précaire que sont les **étudiantEs extra-communautaires**, qui ne bénéficient pas des mêmes droits que les étudiantEs nationauxALES et subissent des frais différenciés et un accès aux bourses retardé.



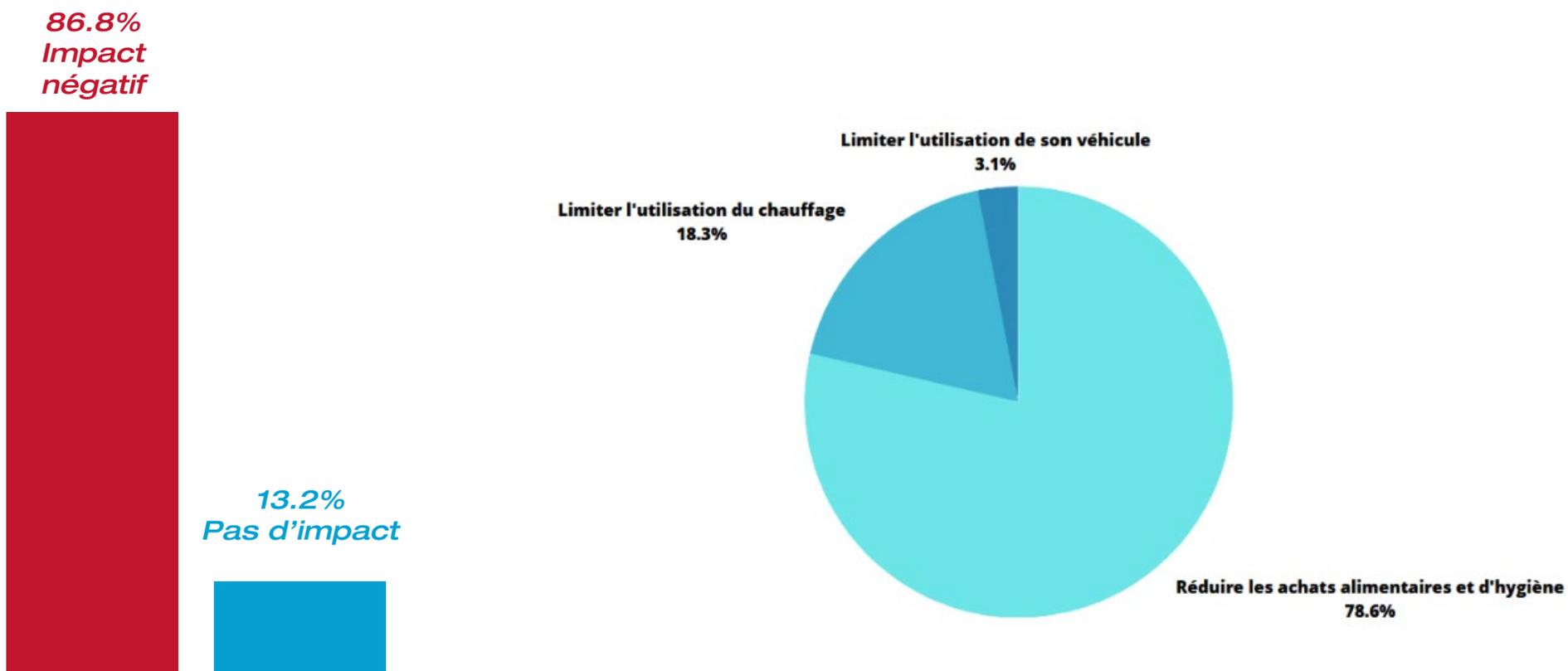
La FAGE demande :

- À court terme, la suppression du palier maximal d'exonération des droits d'inscription de 10% pour les établissements d'enseignement supérieur
- La suppression totale des droits différenciés pour les étudiantEs extra-communautaires, afin de les réaligner sur les droits d'inscription nationaux
- Un accès aux bourses sur critères sociaux dès l'arrivée en France des étudiantEs extra-communautaires.

IV. Des habitudes marquées par l'inflation

Les 18-24 représentent la tranche la plus précaire de la population, et sont particulièrement touchés par l'inflation. Ainsi **86,8%** des bénéficiaires se disent impactés négativement par l'inflation sur l'année 2022/2023.

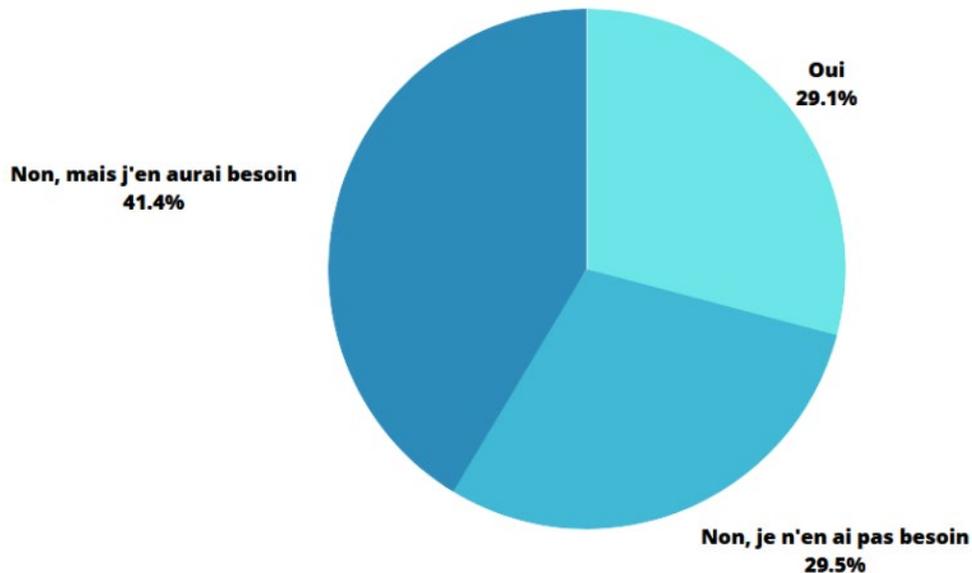
Cette inflation a des conséquences sur les habitudes des bénéficiaires puisque **78,6%** d'entre elles et eux ont été contraints de réduire leurs achats alimentaires et d'hygiène, et **18,3%** de limiter l'utilisation du chauffage.



V. L'alimentation, une variable d'ajustement budgétaire

Cette inflation entraîne aujourd'hui une augmentation des frais d'alimentation de **15,34% par rapport à la rentrée 2022**, d'après l'indicateur du coût de la rentrée de la FAGE. Faire des repas équilibrés et nutritifs devient alors inaccessible et **70,9%** des bénéficiaires estiment avoir besoin de l'AGORAé et de distributions alimentaires complémentaires pour s'alimenter correctement.

As-tu eu recours à des distributions alimentaires complémentaires à l'AGORAé ?



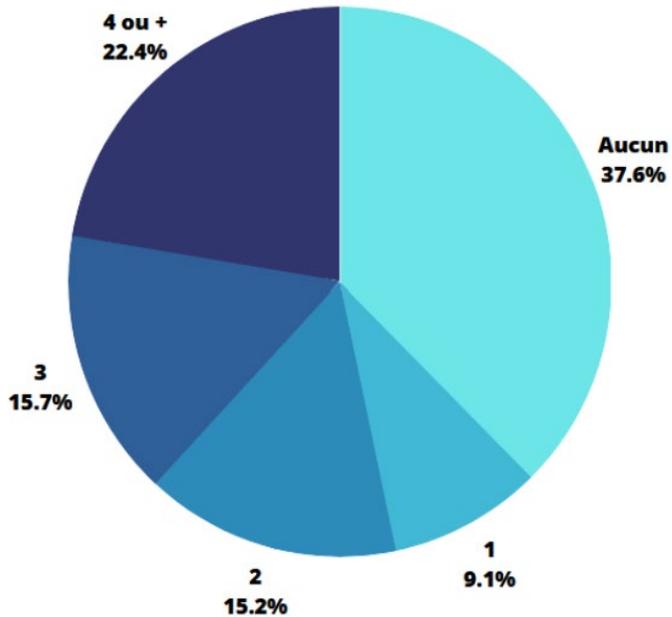
36,82% des étudiantEs nationauxALES



19,90% des étudiantEs internationauxALES

36,82% des étudiantEs internationauxALES ont recours à des distributions alimentaires complémentaires, **contre 19,90%** des étudiantEs nationauxALES.

Moyenne des repas sautés (déjeuners ou dîners) sur 1 semaine :



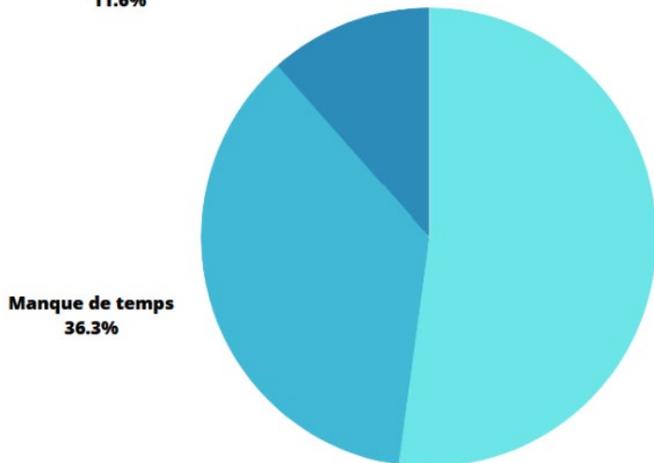
La précarité financière est pour **52,2%** des bénéficiaires la cause principale du saut des repas, cependant le manque de temps (**36,3%**) et d'options de restauration à proximité (**11,6%**) sont aussi à blâmer. En effet, les rythmes d'études (plages horaires de déjeuner trop courtes) et l'absence de sites de restauration étudiante à tarification sociale sur l'ensemble des sites d'études, rendent parfois impossible la prise de repas le midi à prix correct.

Ainsi, ce sont **62,4% des bénéficiaires** qui sautent en moyenne au moins 1 repas (déjeuner ou dîner) par semaine. Parmi elles et eux **35,90% en sautent 4 ou plus par semaine.**

FOCUS : Parmi celles et ceux qui sautent 4 ou plus repas par semaine, pour quelles raisons ?

Pour quelles raisons ?

Manque d'options de restauration à proximité
11.6%



Raison financière
52.2%

90.1%
Raison
financière

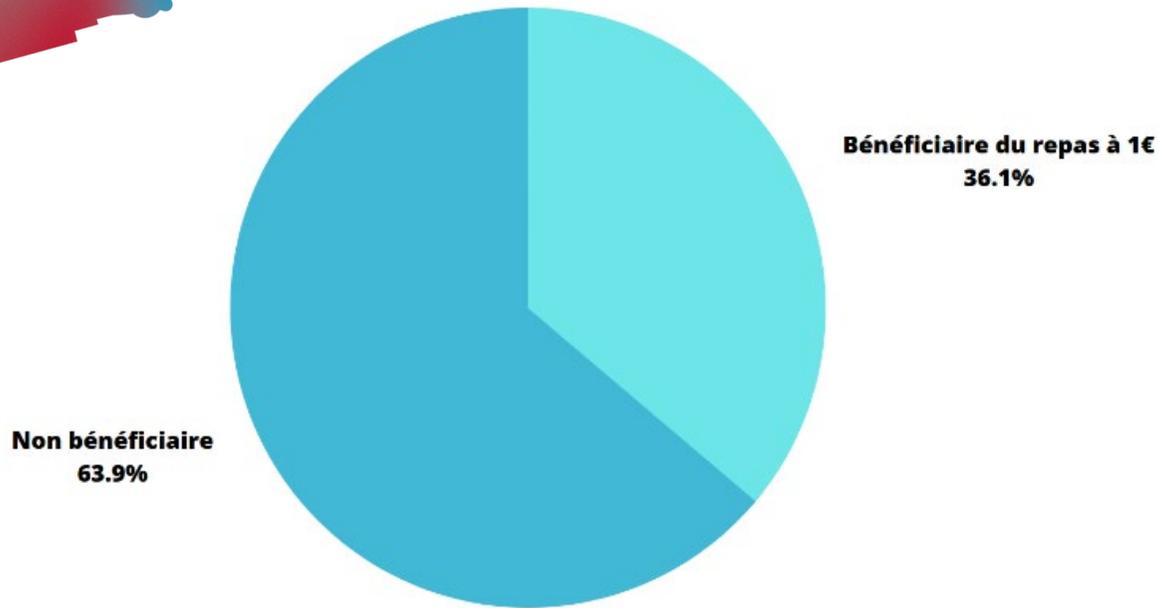


9.9%
Autres

Les bénéficiaires qui sautent en moyenne 4 repas ou plus par semaine le font en grande majorité (**90,1%**) pour des raisons financières.

ZOOM

Zoom sur le repas à 1 euro :



Pour la rentrée 2023, les CROUS reconduisent la tarification sociale des repas CROUS à 1€. Toutefois, cette aide ne reste accessible qu'aux bénéficiaires de bourses sur critères sociaux et aux étudiantEs reconnuEs comme étant en situation de précarité. Pour un étudiantE non-boursierE, le dispositif est peu connu et les démarches administratives pour en bénéficier peuvent être décourageantes, induisant une importante situation de non-recours ou de non-reconnaissance de la situation réelle de précarité chez l'étudiantE concernéE.

Ainsi, **63,9% des bénéficiaires** des AGORAé n'ont pas accès au repas CROUS à 1 euro.

La FAGE demande :

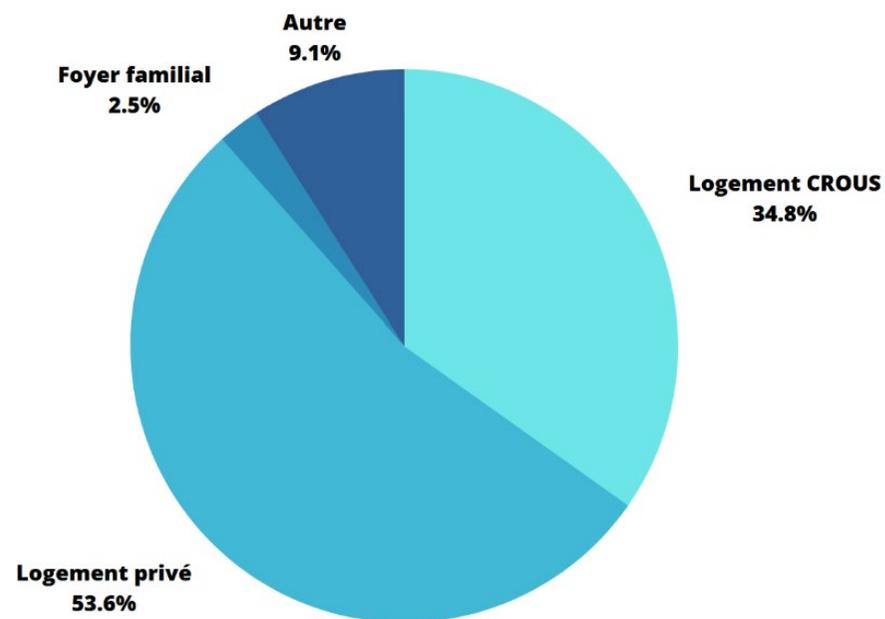
- L'ouverture de la tarification à 1€ pour toutes et tous sur les sites de restauration étudiante, ainsi que les moyens financiers, humains et logistiques nécessaires au déploiement de cette mesure
- La mise en place de services de restauration étudiante sur tous les sites de formation, et le développement de conventionnements et la garantie d'un accès à la tarification sociale sur l'ensemble des lieux d'études
- Le développement de la sécurité sociale de l'alimentation, permettant de garantir un droit à l'alimentation pour toutes et tous de manière universelle, basée sur un fonctionnement démocratique et un mode de financement adapté aux enjeux sociaux

VI. Un faible accès au logement à tarification sociale

Depuis des années déjà, chaque rentrée étudiante est marquée par un défi : celui de trouver un logement étudiant à prix adapté et proche de son lieu d'étude ou accessible en transport en commun. La rentrée 2023 ne fait pas exception et est marquée par une hausse de **8,95% des loyers**¹, faisant du logement le 1er poste de dépense des étudiantEs.

Pourtant, l'offre de logements CROUS ne permet actuellement pas de répondre aux besoins, puisqu'ils ne proposent à l'échelle nationale **qu'1 logement pour plus de 17 étudiantEs**. De plus, seulement la moitié des demandes aboutissent à une attribution effective de logement CROUS.²

Parmi les bénéficiaires, **34,8% bénéficient d'un logement CROUS et 53,6% résident en logement privé.**



La FAGE demande :

- La création d'observatoires territoriaux du logement étudiant sur l'ensemble des territoires
- La construction massive de logements CROUS à destination des étudiantEs
- La mise en place et le respect strict de politiques d'encadrement des loyers sur l'ensemble des agglomérations sous tension

¹ [Indicateur du coût de la rentrée 2023 de la FAGE](#)

² Rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, Juillet 2023, <https://www.education.gouv.fr/le-reseau-cnous-crous-points-forts-points-faibles-et-evolution-possible-du-modele-378868>

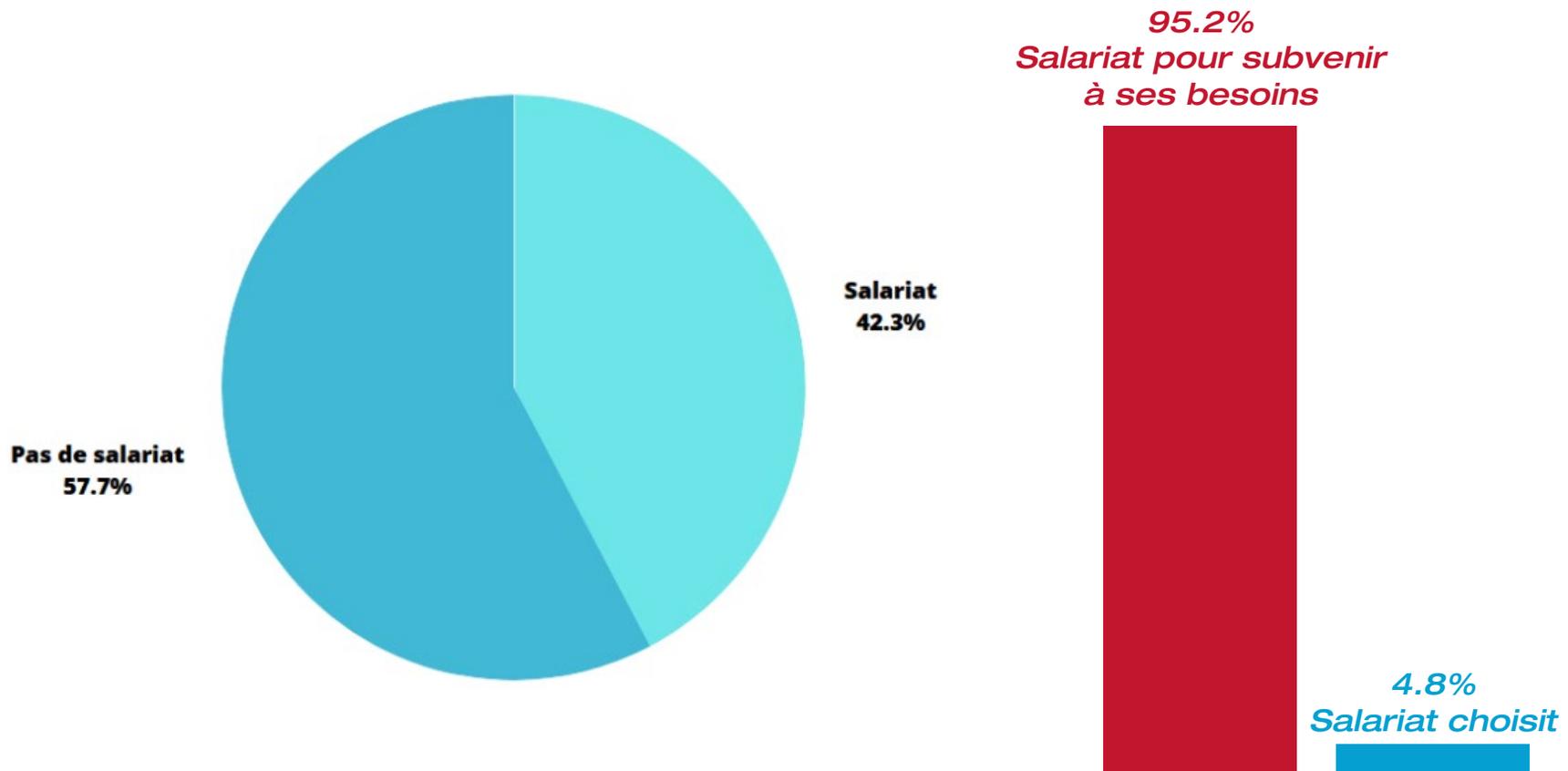
VII. Un salariat

fortement subit

Se loger, se nourrir, payer ses factures, ... Pour faire face à ces dépenses, nombre d'étudiantEs sont contraintEs de se salarier.

Parmi les bénéficiaires, **42,3%** exercent une activité rémunérée en parallèle de leurs études.

Dans l'écrasante majorité des cas (**95,2%**), ce salariat est subi parce qu'indispensable à l'étudiantE pour subvenir à ses besoins. Le salariat apparaît donc comme un facteur accentuant les inégalités sociales, et mettant en péril la réussite académique.

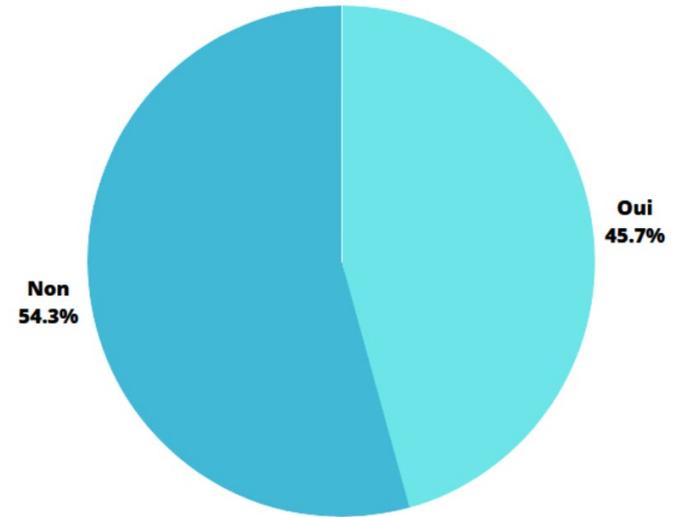


VIII. Un accès aux soins détérioré

La santé est une dimension essentielle de la vie d'unE individuE, pour autant elle est très souvent reléguée au second plan. Ainsi, ce sont **45,7% des bénéficiaires** qui ont renoncés aux soins sur l'année 2022/2023.

En cause, des raisons financières pour près de la moitié d'entre elles et eux (**49,4%**), mais aussi un manque de professionnellEs disponibles (**21,2%**) et accessibles (**8,3%**), et une non-priorisation de leur état de santé (**16,9%**).

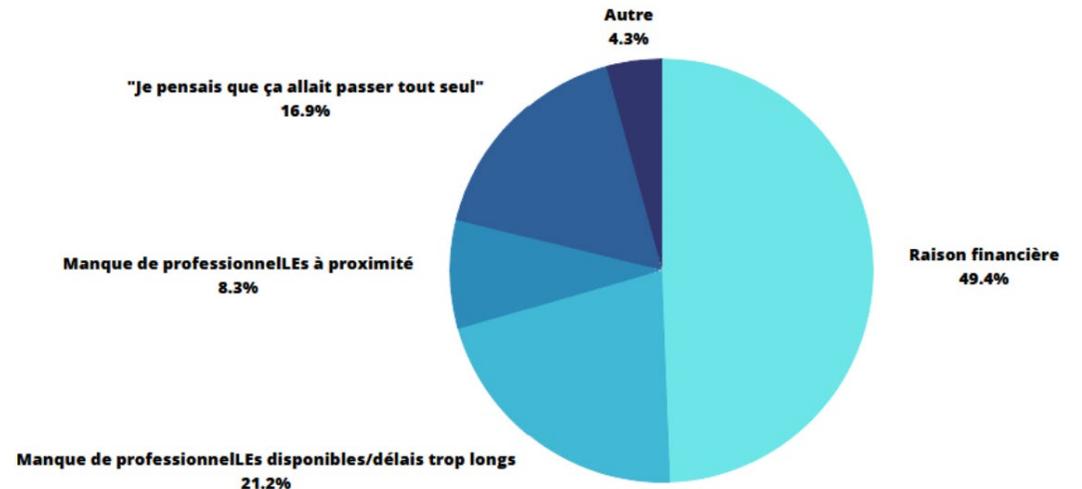
Sur l'année, as-tu dû renoncer aux soins ?



Services de Santé Etudiante

Cette année, les Services de Santé Universitaire (SSU) évoluent en Services de Santé Etudiante (SSE). Ils doivent ainsi devenir de réels acteurs de la santé des étudiantEs, en proposant une offre de soins en adéquation avec les besoins du public étudiant et accessible à chaque lieu d'étude, en lien avec les professionnellEs de santé de proximité. De plus, ces services ont une forte mission de prévention auprès des étudiants, sur les conduites addictives mais aussi la santé mentale.

Pour quelle raison ?



Focus santé mentale

Auto-évaluation du niveau d'anxiété des bénéficiaires (10 étant le maximum) :

6.25/10

La santé mentale des étudiantEs, et plus largement des jeunes, s'est fortement dégradée ces dernières années, notamment après la crise sanitaire. Aujourd'hui, la situation ne s'améliore pas et le niveau d'anxiété et de détresse psychologique atteint des niveaux alarmants.

En 2022, le gouvernement a lancé la plateforme MonParcoursPsy qui permet de bénéficier de huit séances annuelles de suivi psychologique remboursées par l'assurance maladie et la complémentaire santé. Cependant, ce dispositif apparaît comme un échec et peine à remplir son rôle, notamment dû au faible nombre de psychologues y prenant part. Certains territoires se retrouvent donc dépourvus de professionnelLEs, ou présentent des délais d'attente bien trop longs pour garantir un accompagnement de qualité.

La FAGE demande :

- Le rattachement de droit à la complémentaire santé solidaire pour les étudiantEs bénéficiaires des bourses sur critères sociaux, ou en faisant la demande
- Une augmentation par 4 du nombre de psychologues dédiéEs aux étudiantEs
- L'extension du dispositif MonParcours Psy avec la prescription de séances gratuites pour l'ensemble de la population sans limitation du nombre de séances



XI. Des étudiantEs abandonnéEs des aides sociales

Alors que les bénéficiaires des AGORAé sont des étudiantEs identifiéEs comme étant en situation de précarité, **74,2% d'entre elles et eux** ne bénéficient pas d'une bourse sur critères sociaux du CROUS ou de la région, et **seulement 6,8%** touchent une aide d'urgence ou ponctuelle du CROUS ou de leur établissement.

Preuve que le système d'aides sociales actuel est inadapté à la réalité de la précarité étudiante.

En mars 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Sylvie Retailleau annonçait une revalorisation du montant des bourses sur critères sociaux ainsi que la hausse des plafonds d'attribution, permettant un accès aux bourses à une plus grande partie des étudiantEs.

Ces mesures paramétriques étant loin d'être suffisantes, des annonces concernant une réforme structurelle étaient attendues pour la rentrée 2023.

Afin de garantir un enseignement supérieur plus juste et accessible à toutes et tous, la FAGE appelle à une réforme profonde et équitable du système d'aides sociales à l'étudiantE sous ces conditions :

- **Défamiliarisation** : pour une réelle appréciation de la situation de l'étudiantE

Le système d'aides sociales à l'étudiantE doit passer d'une logique familiarisée à un fonctionnement basé sur la solidarité nationale. Le jeune doit être considéréE comme unE citoyenNE à part entière, existant hors de son foyer familial. Il convient donc de mettre fin au rattachement aux parents dès l'entrée dans le supérieur et de supprimer la demi-part fiscale pour en redistribuer les avantages.

- **Universalisation** : pour une bourse accessible à toutes et tous

L'État doit garantir à chaque étudiantE de vivre au-dessus du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec des ressources a minimas supérieurs à 50% du revenu médian. L'urgence est à l'intégration de nouveaux bénéficiaires dans le système de bourses.

- **Territorialisation**
L'aide sociale à l'étudiantE doit être territorialisée afin de s'adapter aux besoins propres à chacunE. Sur les territoires déterminés comme zones tendues, dont le coût de la vie excède fortement la moyenne nationale, il doit être prévu un supplément au montant de base.

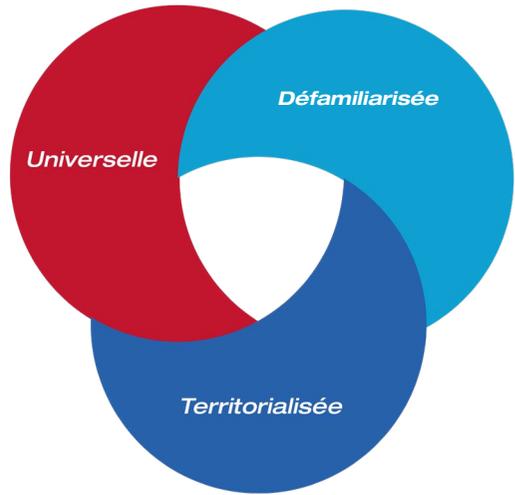
Bourses sur critères sociaux (CROUS ou Région)



25.8%



74.2%



Qu'est ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la première organisation étudiante de France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la jeunesse.

A travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.



Un réseau national

- 36 fédérations de villes
- 26 fédérations nationales de filière
- 2 fédérations affiliées
- 2000 associations étudiantes
- 300 000 étudiantEs membre de la FAGE adhérents à une association



79 rue Perier - 92120
Montrouge



06 75 33 79 30
presse@fage.org



www.fage.org



BAROMÈTRE
DE LA **PRÉCARITÉ**
ÉTUDIANTE